

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/027

Objet : **Interruption temporaire de circulation.**

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de Monsieur BASCOP Christophe en date du 28 janvier 2026,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, l'organisation du traditionnel carnaval de l'APEL Sainte Marie , il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : La circulation sera temporairement coupée à l'occasion du défilé du carnaval de l'Ecole Sainte Marie qui aura lieu le vendredi 13 mars 2026, à partir de 17 heures.

Article 2 : Des barrières provisoires seront déposées par les services techniques afin d'assurer le passage du défilé à l'intersection des rues de l'Égalité et Chevalier de la Barre. La police municipale se chargera de couper la circulation au niveau du rond-point, Place du Général de Gaulle afin que le cortège se rend au niveau de l'EHPAD.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Madame la Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée
- Monsieur BASCOP Christophe, Président de l'APEL Sainte Marie,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON